



PASSAGE DE L'AISSANCE AQUATIQUE POUR LES LICENCIES SURFEURS

publié le 04/10/2021

Descriptif :

ATTESTATION D'AISSANCE AQUATIQUE ou COMPÉTENCES DU SAVOIR NAGER MERCREDI 6 OCTOBRE
12H10 - 12H45 "PISCINE DE SURGERES

LES LICENCIES UNSS INSCRITS A LA JOURNÉE SURF DU 13 OCTOBRE ET QUI AURAIENT PERDU LEUR
ATTESTATION DE NATATION (AISSANCE AQUATIQUE OU DE DIPLOME DU SAVOIR NAGER) POURRONT
PASSER L'ATTESTATION D'AISSANCE AQUATIQUE MERCREDI 6 OCTOBRE DE 12H10 A 12H45 A LA PISCINE
DE SURGERES *

INSCRIVEZ-VOUS AU PRES DE VOTRE PROFESSEUR D'EPS AVANT MARDI 5 OCTOBRE MIDI

(*) Dans la limite des places disponibles

L'ÉQUIPE DES ENSEIGNANTS D'EPS



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.